

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 juin 2025

RENFORCER LA SOLIDARITÉ ENVERS LES RETRAITÉS PAUVRES - (N° 1478)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 1

présenté par
M. Pierre Cazeneuve

TITRE

À la fin du titre, substituer au mot :

« pauvres »

les mots :

« riches, détenant un patrimoine immobilier ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La commission des affaires sociales a adopté un amendement visant à mettre fin à la récupération sur succession de l'Aspa. Cette mesure favoriserait ainsi les retraités les plus riches, détenant un patrimoine immobilier. Si tel est l'objectif poursuivi, il appartient de renommer la proposition de loi en conséquence.